

Alliance suisse des gardes-malades : section de Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la voiture et le brancard posé sur la neige, qui tombe à flocons serrés et le recouvre bientôt. Le chauffeur s'excuse. « Je t'ai secoué, vieux, j'ai été trop vite ? » Une voix

menue sort du paquet rouge, où seul, l'autre œil apparaît: « T'en fais pas, mon vieux, c'est la guerre! »...

(De *La sainte face*, par Elie Faure).

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel

RAPPORT ANNUEL

présenté à l'assemblée générale du 11 décembre 1918. Exercice 1917-1918

Malgré les temps difficiles que nous traversons, notre section est en pleine prospérité. A fin juin 1918, elle comptait 101 membres, ensuite de 19 admissions faites au cours de l'exercice, et d'une démission. Nous avons à déplorer la mort de deux membres dévouées à la section, sœur Marguerite *Jaccard* et Madame *Vaucher*, qui — toutes deux — ont succombé à l'infection en soignant des grippés.

Le nombre des placements faits par l'intermédiaire du Bureau de placement de la Croix-Rouge de Neuchâtel, a notablement augmenté. Ce n'est pas seulement à l'épidémie d'influenza que nous devons cet accroissement de l'activité du Bureau, puisque jusqu'à fin juillet 122 placements avaient abouti, tandis qu'il n'y en avait que 93 à la même époque en 1917.

Survint l'épidémie pendant laquelle nous avons été littéralement débordés: il y eut 38 placements par mois, puis 41, 48, enfin 52 en octobre.

C'est grâce au dévouement de nos membres, qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour venir en aide aux malades, que nous avons à enregistrer des chiffres aussi élevés. Jour et nuit sonnait le téléphone chez notre directrice qui a droit à tous nos remerciements, et notre reconnaissance s'adresse aussi à toutes nos gardes qui, trop souvent, quittaient un malade le

matin pour reprendre un nouveau service le soir du même jour. Et malgré cette bonne volonté que nous nous plaignons à souligner, un très grand nombre de placements demandés ont dû être refusés, faute de personnel disponible.

Nos membres se souviendront longtemps de cette époque d'épidémie et de surmenage. Nous savons qu'elles ont fait leur devoir; un grand nombre ont même fait plus que leur devoir, car, se trouvant souvent seules au milieu de toute une famille alitée, elles avaient à faire face à tous les travaux du ménage, à courir de la cave au grenier, entre deux prises de température, entre la visite du docteur et la tisane à préparer, entre les achats à faire et les soins à donner.

Aussi plusieurs de nos gardes ont-elles été vaincues par la fatigue et atteintes de grippe. Heureusement qu'à deux exceptions près — celles signalées plus haut — elles ont toutes pu surmonter leur dur labeur et l'insidieuse maladie.

Les 284 placements faits jusqu'à fin octobre représentent environ 9250 jours de travail, et une somme de plus de 49,000 fr. payée aux gardes de notre section. C'est là un joli denier.

Plusieurs de nos gardes ont bénéficié de l'assurance-maladie dont elles doivent faire partie; nous aimerions conseiller à celles qui ne sont pas encore assurées

(il y en a quelques-unes), de ne pas tarder à le faire, et celles qui en ont les moyens devraient songer sérieusement à contracter aussi une assurance en cas de décès, surtout si elles ont des charges de famille. Hélas, notre section n'est pas encore à même de venir en aide à celles qui seraient dans le besoin, puisque notre petit fonds de réserve ne dépasse guère 600 fr., et que nous ne pourrions pas, de longtemps, compter sur des allocations de celui de l'Alliance, qui ne possède que 2 à 3000 fr.

Les comptes de l'année bouclent par un très petit bénéfice (21 fr.) et l'encaisse au 30 juin (188 fr. 53) nous permettra de verser de nouveau une somme de 100 fr. à notre fonds de réserve. Cependant, comme tout a renchéri et que nos dépenses s'en ressentent, notre Comité vous proposera tout à l'heure d'augmenter le taux de la cotisation annuelle; elle était jusqu'ici de 6 fr., nous vous proposerons de la porter à 8 fr. par an, dont 75 centimes iront alimenter la caisse centrale de l'Alliance.

Je ne voudrais pas oublier, en terminant, de remercier en notre nom à tous, les membres dévoués de notre Comité, en particulier sœur Cécile Montandon, directrice de notre Bureau et trésorière de la section, ainsi que sœur Maria Quinche, notre secrétaire, dont la tâche n'a pas été facilitée par les temps difficiles que nous traversons et dont nous osons — enfin — entrevoir la fin.

D^r C. de Marval.

Extrait des comptes,
approuvés lors de l'assemblée générale
du 11 décembre 1918:

RECETTES	fr.
Solde en caisse au 1 ^{er} juillet 1917	167. —
Cotisations des membres . . .	556.48
A reporter	723.48

	fr.
Report	723.48
Cartes de membres	13. —
Dons et divers	25.50
Vente d'insignes en argent . .	84.40
Vente d'insignes en toile . . .	1.50
Recettes des costumes et étoffe	679.30
	<u>1527.18</u>

DÉPENSES

Abonnements à <i>La Croix-Rouge</i>	fr.
<i>suisse</i>	217. —
Déplacements et délégations .	19.65
Frais des réunions, thés	38.82
Impressions et ports	57.08
Contribution à la Caisse centrale	
de l'Alliance	42.75
Subside au Bureau de placement	50. —
Réparation d'un insigne argent	5.20
Achat de costumes et pièces	
d'habillement	808.15
Versement au fonds de réserve	100. —
En caisse au 30 juin 1918,	
solde à nouveau	188.53
	<u>1527.18</u>

La trésorière: Sœur *Cécile Montandon*.

P. S. Notre petit fonds de réserve atteignait 600 fr. au début de cette année; grâce à la loterie organisée en été 1918, nous avons encaissé 2500 fr., ce qui fait que notre carnet d'épargne ascende maintenant à 3100 fr.

Tous nos remerciements à toutes celles et à tous ceux de nos membres qui ont contribué à ce brillant résultat.

A la suite de l'assemblée générale à laquelle assistaient une vingtaine de membres de la section de Neuchâtel, le Comité a admis définitivement les infirmières dont les noms suivent, et qui ont passé avec succès leurs examens devant la commission de l'Alliance:

M^{lle} Rachel *Aeschlimann*, 1893, g.-m., à Serrières. — M^{lle} Madeleine *Hess*, 1895, g.-m., à Areuse.

Une somme de 106 fr. a été prélevée sur les fonds encaissés par la loterie, et adressée au président de l'Alliance, comme contribution à la Caisse centrale de secours

des gardes de l'Alliance suisse des gardes-malades. Cette somme — don de la section de Neuchâtel — représente un franc par membre actif. D^r M^l.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Association cantonale neuchâteloise des samaritains. — Assemblée générale annuelle des sections, le samedi 25 janvier, à 2¹/₂ heures après-midi, à Valangin.

Ordre du jour :

- 1^o Appel des sections et des délégués.
- 2^o Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
- 3^o Rapport de gestion du Comité central.
- 4^o Rapport de caisse et des vérificateurs.
- 5^o Discussion du règlement révisé.
- 6^o Abonnement au *Bulletin*.
- 7^o Nomination du Comité cantonal.
- 8^o Désignation du lieu de la prochaine Journée cantonale.
- 9^o Divers.

Le Locle, samaritains. — En présence de la recrudescence de l'épidémie de grippe, la commission de salubrité publique se vit dans l'obligation d'ouvrir un lazaret d'isolement, dont l'organisation fut confiée à notre section. Le grand Hôtel du Col-des-Roches fut le local jugé le plus convenable par le corps médical, en raison de sa situation un peu retirée et de son aménagement intérieur répondant comme à souhait au but poursuivi.

Malheureusement ce bâtiment qui avait jusqu'ici servi de cantonnement aux troupes gardant la frontière avait été laissé dans un bien

piteux état et la première chose à faire était de le remettre au propre, tout au moins déjà les salles que nous pensions utiliser.

Ne pouvant trouver des personnes pour ces travaux de nettoyage, force fut aux membres de la section de s'y atteler de sorte que pendant 4 soirées ce fut à qui rivaliserait d'ardeur !

Samaritaines et samaritains, qui un balai, qui une éponge ou une serpillière en mains s'en donnèrent à cœur joie de froter, laver, écurer, jusqu'à ce que la propreté régnât de nouveau en maîtresse dans ces lieux, objets de notre future activité.

Depuis 5 semaines notre lazaret fonctionne et a déjà rendu de signalés services à la population. Jusqu'à ce jour 40 malades y ont été hospitalisés et actuellement encore 5 femmes et 18 hommes sont soignés avec dévouement par un groupe de nos samaritaines sous la direction autorisée d'une sœur de la Croix-Rouge et d'un médecin de la localité.

Les samaritains de leur côté sont aussi sans cesse réquisitionnés pour des transports, dont le nombre atteint actuellement 202, alors que pour toute l'année passée ils n'ont été que de 69.

Ainsi, chacun fait son devoir dans la sphère où son activité peut se déployer afin de mettre en pratique les enseignements reçus dans nos cours et exercices.

Nous rappelons que les nouveaux abonnements (voir en 1^{re} page de ce numéro) et les changements d'adresses doivent être signalés sans retard à

**L'administration de la Croix-Rouge
9, rue des Cygnes, à Berne.**